

IV- Quelques moyens allant dans le sens de la démocratie

Introduction

« Nous continuons à prendre des vessies pour des lanternes et le système représentatif pour la démocratie. Ce n'est qu'un leurre puisqu'une classe de professionnels de la politique en profite pour confisquer la souveraineté du peuple. Ce tour de passe-passe sera rendu impossible par l'autogestion. »

Ce jugement de Jacques Julliard (« Contre la politique professionnelle », Seuil, 1977) n'en appelle-t-il pas à une dé-professionnalisation de la politique à travers des moyens d'améliorer la démocratie représentative(A) et à une mise en route vers la démocratie participative(B) ?

A Améliorer la démocratie représentative

1-L'énumération indicative de moyens spécifiques tendant à améliorer la représentativité du personnel politique :

Une plus grande ouverture de la politique aux femmes dans les institutions, les grandes écoles, les partis politiques, les grands corps de l'Etat...Quelles mesures ? Quotas pour des élections, parité, autres mesures...

Un rajeunissement de la classe politique : limites du nombre de mandats, mise en place du mandat unique, raccourcissements de mandats, pratiques de conseils municipaux de jeunes...

page 2

Une lutte contre les inégalités dans l'accès à la vie publique et dans les conditions d'exercice des mandats : droit à la formation, droit à la réintégration dans l'entreprise, harmonisation des indemnités, limites des indemnités que l'on peut percevoir...

Une « mixité sociale » dans les candidatures aux élections...

Une ouverture des cabinets ministériels à différents profils...

Enfin la remise en cause, partielle ou radicale, du cumul des mandats. Il faut limiter des mandats dans le temps et l'espace. Là aussi le droit comparé sera précieux.

Mais l'argument principal de part et d'autre est simple : le cumul permet aux fonctions de se renforcer, le cumul est une forme d'atteinte à la démocratie.

Dans une perspective générale la démocratie en appelle aux partages des pouvoirs, des avoirs, des savoirs. Le choix est donc clair : c'est celui des remises en cause des cumuls.

2-L'énumération indicative de moyens spécifiques tendant à améliorer le système électoral :

Ce sont les problèmes du financement des campagnes électorales et du patrimoine des élus (transparence avant et à la fin du mandat), certains pays les encadrent par des lois.

Ce sont les lois électorales : avantages et inconvénients de chaque système, ainsi le système proportionnel est plus respectueux de la diversité d'opinions politiques du corps électoral, il peut cependant déboucher sur des alliances fragiles pour trouver des majorités. Certains proposent dans tel et tel pays, par exemple en France, l'introduction de la proportionnelle dans le mode de scrutin législatif.

3-L' énumération indicative de moyens généraux tendant à améliorer la représentativité du personnel politique :

Comment à travers les médias lutter contre « l'Etat spectacle », le « paraître » (« Gouverner c'est paraître ») et favoriser de véritables débats contradictoires ?

Que proposent les partis politiques quant aux contenus de leurs programmes ? Y a-t-il par exemple des propositions différentes pour faire face au chômage ?

B Avancer dans la démocratie participative

1- Des obstacles à surmonter pour avancer dans la démocratie participative :

page 3

Problème démographique : comment créer une démocratie participative dans des pays très peuplés, dans de grandes villes ?

Problème politique : comment faire porter la concertation et le contrôle sur les choix fondamentaux de société, par exemple les choix énergétiques ?

Problème technocratique : ne faut-il pas que les représentants politiques gardent le pouvoir de décision et ne recueillent des experts que des avis consultatifs ?

Problème social : comment faire durer une démocratie participative alors que le corps social bouge dans l'espace et dans le temps ?

Problème d'information : comment consacrer, quand ça n'est pas le cas, et élargir quand il existe le droit à l'information ? La Convention d'Aarhus de 1998 est un modèle dans le domaine de l'environnement. On peut souhaiter aussi la création d'une institution indépendante mettant à la disposition des citoyens les données des administrations, réfléchir davantage, à partir du droit comparé entre les Etats, sur les données non accessibles au public, par exemple relatives à la défense nationale.

2-Des moyens à mettre en œuvre pour avancer dans la démocratie participative :

Il faut ici développer le droit comparé en ce domaine, le référendum d'initiative citoyen(ne)s est un exemple et pour les procédures et pour le contenu et pour la portée qui l'accompagne.

Les assemblées de citoyen(ne)s, les conférences de citoyens(ou conférences de consensus), les forums de discussion, les panels de citoyen(ne)s, les conseils de quartier, les budgets participatifs, les enquêtes publiques et d'autres moyens politiques et juridiques existent ou peuvent voir le jour, le droit comparé avec d'autres pays sera précieux là aussi.

Si l'expérience de la Suisse est connue pour les référendums, celle du Danemark l'est moins pour les conférences de consensus qui existent depuis 1987.

Dans la trajectoire de ces pratiques danoises, pour la première fois à un niveau international important, a vu le jour le premier Forum des citoyens le 26 septembre 2009 dans 38 pays. Des citoyen(ne)s, choisi(e)s à partir d'un panel représentatif, placé(e)s dans les conditions d'un véritable débat, ont proposé des recommandations sur une question, celle des changements climatiques.

Renforcer la souveraineté directe du peuple n'est pas évident quant aux moyens, c'est pourtant nécessaire. Appliquer la démocratie participative à l'élaboration des lois, à l'application des politiques paraît encore plus difficile qu'à la gestion des collectivités territoriales elle aussi pourtant primordiale.

On retrouve une fois de plus l'importance de la désobéissance civile (voir par exemple Albert Ogien et Sandra Laugier, respectivement sociologue et philosophe, »Pourquoi désobéir en démocratie? «(2010) et « Le Principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique. »(2014).) A partir du mouvement des occupations de places en 2011 et « dans des formes plus souterraines et invisibles d'action et de relations entre les personnes » les auteurs pensent qu'une sorte de « démocratie sauvage » voit le jour.

Il n'y a pas de leader, de programme, d'objectif de prise de pouvoir mais une « créativité politique de ces organisations collectives fondées sur les principes de solidarité, de gratuité, d'autonomie ou qui instaurent des modes de vie en rupture avec le productivisme, la hiérarchie » (...), dans ces lieux « le politique vivant paraît avoir largué les amarres avec la politique institutionnelle ».

Ces mouvements ne sont pas à sous-estimer, ce sont autant de laboratoires de résistances, ce sont des formes de démocratie qui contribuent à des expressions des citoyen(ne)s et qui les amènent à créer des lieux d'autres possibles.

Remarque terminale

Ces analyses doivent être complétées par les dimensions internationales du système qui ne sont pas sans contraintes aux autres niveaux géographiques.

(voir V).

JML

Deux indications bibliographiques :

« Refonder la démocratie », dossier avec les articles de Roger Sue, Pierre Calame, Jacques Testart, Patrick Viveret, Jean Zin, Miguel Benasayag, Philippe Merlant, Joël Roman, Revue « Transversales », n°2, 2^{ème} trimestre 2002.

« Pour une 6e République écologique », sous la direction de Dominique Bourg avec les contributions de Julien Bétaille, Loïc Blondiaux, Marie-Anne Cohendet, Jean-Michel Fourniau, Bastien François, Philippe Marzolf, Yves Sintomer, éditions Odile Jacob, 2011.